



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران -



Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

P.V C.R.Q.D N° 11 du 10/03/2015

Membres Présents : Mrs BENZERDJEB .A. – SARDI .M. – BOUZEROUATA.H.

Ordre du jour :

- **Affaires Disciplinaires.**

AFFAIRE N° 89: Ren : U.S.Ténes—W.C.B.OUED SLY S-G D2 du 06/03/2015

- Vu la feuille du match signalant :
- Avertissement Off (A) ABDESLAMI. H Lic N°587 du club W.C.B.O.S.
- Avertissement Off(A) MENDIL .M. Lic N°122 du club U.S.T.
- Vu Barème des pénalités Administratives et Financières
- Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Il est infligé une amende de 2.500 DA au club W.C.B.O.S. (24 avertissement)
- Avertissement confirmé à l'off(A) MENDIL .M. Lic N° 122 du club U.S.T.

AFFAIRE N° 90 Ren ; U.S.B.TISSEMSILT - J.P.AIN BIA D2 S/G du 06 /03/2015

- Vu la feuille du match signalant :
- Avertissement OFF (A) LABBOUN .B. Lic N° 228 du club U.S.B.T.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Il est infligé une amende de 2.500 DA au club U.S.B.T. (2^{eme} avertissement)

AFFAIRE N° 91 Ren : J.S.M.R. —H.B.C D2 S/G du 06/03/2015.

- Vu la feuille du match et rapport des arbitres signalants :
- Absence encadrement technique du club H.B.C.
- Disqualification du joueur LAZFENE .Kh Lic N° 132 pour geste anti sportif envers officiels
- Disqualification du joueur CHEDNI .A Lic N° 014 du club H.B.C. pour geste anti sportif envers officiels
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Il est infligé une amende de 20.000 DA au club H.B.C.
- Il est infligé une suspension de (02) matchs ferme au joueur LEZFANE Kh Lic 132 du club H.B.C.
- Il est infligé une amende de 2.500DA au club H.B.C.
- Il est infligé une suspension de (02) matchs ferme au joueur CHEDNI.A. Lic N° 014 du club H.B.C.
- Il est infligé une amende de 2.500 DA au club H.B.C.

Siege : palais des sports –Oran–/ Tel & Fax : 041 34 38 60 – 041-32-96-58

Site : <http://lrohbandball.jimdo.com> /Email : lroh31@gmail.com



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران -



Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

AFFAIRE N° 92 Ren M.C.O.T— O.Mohammadia. D2 S/G du 07/03/2015

- Vu la feuille du match signalants :
- Défaut présentation licence du joueur ATTOU .Y CNI N° 126818 du club M.C.O.T
- Avertissement Off (A) AMMAR. Kh Lic N° 548 du club O.Mohammadia
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Après vérification le joueur ATTOU .Yacine est qualifié au sein du club M.C.O.T. sous le N° 289 en date du 27/10/2014.
- Il est infligé une amende de 300 DA au club M.C.O.T.
- Il est infligé une amende de 2.500 DA au club O.Mohammadia (2eme Avertissement)

AFFAIRE N° 93 Ren D.R.C.O — A.S.M.N. R1 S/G du 06/03/2015

- Vu la feuille du match et rapport des arbitres signalants :
- Disqualification du joueur FERRAS .A Lic N° 097 du club A.S.M.N. pour comportement anti sportif grossiers public.
- Avertissement off (A) RZINI.K Lic N° 475 du club D.R.C.O.
- Avertissement off (A) KEBIR .M. Lic N° 348 du club A.S.M.N.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Il est infligé une suspension de quarts (04) matchs ferme au joueur FERRAS A. Lic N° 097 du club A.S.M.N.
- Il est infligé une amende de 4.000 DA au club A.S.M.N.
- Avertissement confirmé à l'off(A) RZINI .K du club D.R.C.O.
- Il est infligé une amende de 2.5.00DA au club A.S.M.N. (2eme Avertissement)

AFFAIRE N° 94 Ren H.B.C.M. — J.S.B.S. R1 S/G du 06/03/2015

- Vu la feuille du match signalant:
- Avertissement Off(A) ALLAL H.A. Lic 390 du club H.B.C.M
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Avertissement confirmé à l'off(A) ALLAL .H.A Lic N° 390 du club H.B.C.M.

FFAIRE N° 95 Ren C.R.B.S — S.C.A.B R1 S/G du 06/03/2015

- Vu la feuille du match signalant :
- Défaut de présentation de licences des joueurs BELAINI.A CNI° 888883 et BOUDISSA .A CNI N° 739531 du club C.R.B.S.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Après vérification le joueur BELAINI.A. est qualifié sous le N° 057 (U21) du 18/11/2014 et le joueur BOUDISSA .A est qualifié sous le N° 329 (U21) du 31/12/2014
- Il est infligé une amende de 600 DA au club C.R.B.S.

Siege : palais des sports –Oran–/ Tel & Fax : 041 34 38 60 – 041-32-96-58

Site : <http://lrohbandball.jimdo.com> /Email : lroh31@gmail.com



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران -



Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

FFAIRE N° 96 Ren J.S.T — M.C.S R1 S/G du 06/03/2015

- Vu la feuille du match signalant :
- Absence encadrement technique du club J.S.T.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Il est infligé une amende de 20.000 DA au club J.S.T

FFAIRE N° 97 Ren N.G.H — O.M.S.B.A R1 S/G du 06/03/2015

- Vu la feuille du match signalant :
- Avertissement off(A) BENHAMOU .A. Lic N°562 du club N.G.H.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Avertissement confirmé à l'off (A) BENHAMOU .A. Lic N° 562 du club N.G.H.

***TOUTES LES DECISIONS PARUES SUR LE PRÉSENT PV. PRENNENT
EFFET A COMPTER DU : 12/03/2015.***

SECRETAIRE SEANCE
SARDI .M.

PRESIDENT C.R.O.D
BENZERDJEB .A.